

BTS AMCR - Stage en milieu professionnel

Les modalités de stage du BTS AMCR sont fixées dans l'annexe III.B du référentiel de formation téléchargeable à cette adresse :

<https://eduscol.education.fr/sti/formations/bts/bts-architectures-en-metal-conception-et-realisation-amcr#referentiel>

On rappelle ici les points essentiels :

Le stage se déroule en fin de 1^{ère} année de BTS AMCR pour une durée de 8 semaines consécutives.

1. Objectifs

Une période de stage obligatoire en milieu professionnel est organisée pour le candidat au brevet de technicien supérieur Architectures en Métal : Conception et Réalisation. Ce stage est un temps d'information et de formation visant à :

- découvrir en profondeur le monde de l'entreprise, en participant pleinement à ses activités, en observant pour les comprendre les modes d'organisation et les relations humaines qui l'animent, ainsi que les atouts et les contraintes ;
- approfondir et mettre en pratique des compétences techniques et professionnelles acquises ou en cours d'acquisition, en étant associé aux tâches techniques, aux projets en cours et en découvrant, les spécificités de l'entreprise ;
- s'informer, informer et rendre compte, par écrit et oralement, dans le cadre de la rédaction d'un rapport de stage structuré et de sa soutenance face à un jury, dans le but de démontrer ses capacités d'analyse de situations professionnelles et de mettre en œuvre les compétences acquises en communication.

Si le stage en milieu professionnel n'est pas, au sens réglementaire du terme, une période de formation en entreprise validée par la vérification de nouvelles compétences acquises, il est le lieu privilégié pour découvrir, observer et comprendre des situations et problématiques professionnelles qui sont étudiées de manière plus théoriques en établissement de formation, comme :

- la mise en œuvre de moyens de conception, de production et de contrôle particuliers de tout ou partie des ouvrages ;
- l'utilisation de systèmes de gestion, d'ordonnancement et de suivi de réalisation ;
- la mise en œuvre de plans d'amélioration de la qualité, de gestion des ressources humaines, de formation ;
- le respect de politiques de prévention des risques, d'amélioration de la sécurité ;

Quel que soit leur type et leur complexité apparente, les situations professionnelles présentes dans l'entreprise permettent alors d'illustrer concrètement les fonctions du référentiel : études, préparation et conduite de fabrication et de chantier, ainsi que les préoccupations transversales repérées : sécurité, animation, coordination, qualité et information.

Le stage en milieu professionnel doit être envisagé comme la composante essentielle d'une formation de brevet de technicien supérieur.

2. Nature des activités en période de stage :

La période de stage en milieu professionnel peut amener le stagiaire à évoluer dans l'ensemble des activités professionnelles du référentiel d'activités du diplôme (R.A.P.).

Dans la mesure du possible, compte-tenu du contexte professionnel et des possibilités de l'entreprise, le stage amènera le stagiaire à découvrir une palette de préférence variée d'activités professionnelles, lui permettant d'obtenir une vision large des tâches pouvant lui être confiées après sa formation.

On veillera à assurer dans la mesure du possible, une immersion du stagiaire dans des situations variées de bureau d'étude, d'atelier et de chantier.

STAGE IDÉAL EN BTS ARCHITECTURES EN MÉTAL : CONCEPTION ET RÉALISATION MIXAGE DES 3 ACTIVITÉS DE BUREAU D'ÉTUDE, ATELIER, CHANTIER		
STAGE BUREAU D'ÉTUDE	STAGE ATELIER	STAGE CHANTIER
Participer à tout ou partie des travaux en bureau d'étude	Participer à l'organisation et au pilotage de la réalisation en atelier	Participer à l'organisation et au pilotage de la réalisation en chantier

3. Habilitation aux travaux en hauteur

Compte-tenu des spécificités des travaux effectués dans le domaine de la construction métallique, les étudiants devront obligatoirement disposer d'une habilitation aux travaux en hauteur (R408 Annexes 4 et 5) avant d'aller effectuer le stage de conduite de projet en milieu professionnel.

4. Suivi de stage.

Un enseignant de l'équipe pédagogique du BTS AMCR viendra visiter le stagiaire durant sa période en entreprise (en cas d'éloignement trop important de l'entreprise le contact se fera par téléphone).

Au cours de cette visite, le recto de la fiche de suivi (jointe à ce dossier) sera complété avec le tuteur et le stagiaire afin de faire le point sur les activités professionnelles que l'entreprise est en capacité de faire suivre à l'étudiant (colonne « faisable »)

En fin de stage, le tuteur et le stagiaire feront le bilan des activités réellement suivies (colonne « fait »).

L'étudiant assistera pendant son stage à au moins une réunion d'entreprise à l'issue de laquelle il produira un compte-rendu de réunion. Ce compte-rendu de réunion sera signé par l'étudiant et par le tuteur d'entreprise et servira à évaluer la compétence C14.4 - Produire le compte-rendu d'une réunion en entreprise (verso de la fiche de suivi).

5. Evaluation du stage.

A l'issue de son stage, l'étudiant rédige un rapport comprenant :

- La présentation de l'entreprise,
- La présentation des activités réalisées :

Les problématiques observées, analysées et présentées par le candidat à l'épreuve orale ne doivent pas se limiter aux problématiques d'exécution mais doivent également être centrées sur la conduite de projet en bureau d'étude, en atelier de réalisation et la conduite de chantier.

Ce rapport est à rendre au lycée (une copie peut être fournie à l'entreprise si elle le souhaite) au retour des vacances de Toussaint de la seconde année.

Durant le second semestre de la seconde année, l'étudiant devra soutenir à l'oral la présentation de son rapport pendant 20 min maximum devant un jury composé d'enseignants et d'un professionnel. A l'issue de cette présentation, le jury s'entretiendra avec l'étudiant durant 20 min maximum.